

## COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

*La présidente*

REF : CPMHE/FV/10-001

Paris, le 12 janvier 2010

Madame la Ministre,

Lors de l'audience que vous nous aviez accordée le jeudi 10 septembre 2009, nous avons évoqué la préparation de la prochaine journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolition, et vous aviez suggéré que le CPMHE travaille sur la proposition d'un appel à projets destinés aux régions de France en vue du 10 mai.

Nous partageons pleinement votre volonté d'inscrire cette journée dans l'ensemble du pays et de faire rayonner autour du 10 mai un ensemble d'actions mettant en avant la grande diversité des initiatives concernant la mémoire et l'histoire de la traite et de l'esclavage, qu'il s'agisse d'initiatives conduites dans des classes, dans des institutions culturelles ou autour d'associations, de festivals, de rencontres, d'expositions ou de colloques.

En 2009, pour la première fois depuis son instauration en 2006, la cérémonie officielle fut organisée en dehors de la capitale, à Bordeaux, pour saluer l'action initiée en 2005 par la municipalité autour de la mémoire et de l'histoire de l'esclavage à l'occasion de l'inauguration de salles permanentes dans le Musée d'Aquitaine consacrées à « Bordeaux et le commerce atlantique au XVIIIe siècle ». Le CPMHE s'est félicité de l'engagement de la municipalité pour organiser un ensemble de manifestations sur près de deux semaines en impliquant des artistes et des personnalités reconnues, mais également les principales associations locales, les établissements scolaires et universitaire ainsi que diverses institutions culturelles et pédagogiques.

Dans cet esprit, la mise en oeuvre d'un appel à projets à destination des régions permettrait de créer une émulation de nature à renforcer la conception d'une journée allant au-delà d'une simple commémoration officielle et mettant en avant une grande diversité d'initiatives. Néanmoins il est rapidement apparu à notre comité que le lancement d'un appel à projets ne pourrait pas intervenir dès 2010, et ce pour plusieurs raisons :

- Des raisons institutionnelles : le CPMHE, bien que renforcé par la mise en place d'un secrétaire général, n'a été installé qu'en mai 2010 et ne bénéficie encore pas de la reconnaissance indispensable à la conduite d'une telle action vis-à-vis des collectivités territoriales. La mise en place préalable d'une coopération plus formelle avec le ministère de la culture est nécessaire.
- Des raisons politiques : la tenue, en 2010, d'élections régionales au mois de mars rend difficile la mobilisation des exécutifs territoriaux et accroît le risque d'une politisation d'une journée dont la vocation est de favoriser la rencontre autour d'une histoire partagée
- Des raisons pratiques : le comité souhaite conduire une réflexion plus approfondie sur les collectivités territoriales à solliciter dès lors que c'est principalement à l'échelon des villes que les initiatives sont lancées.

.../...

Madame Marie-Luce PENCHARD  
Ministre chargée de l'Outre-mer  
27 rue Oudinot  
75 007 Paris

.../...

Nous nous proposons donc de travailler sur la mise en œuvre de l'appel à projets pour 2011.

\*

Le CPMHE est attentif à la portée symbolique de « la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition ». La France demeure le seul État à avoir adopté une loi reconnaissant la traite négrière et l'esclavage en tant que crime contre l'humanité et c'est également la seule nation à avoir décrété une journée de commémoration nationale. Toutefois le CPMHE considère que la France n'a pas encore donné la dimension qu'elle mérite à cette décision singulière, notamment sur le plan international. L'année 2010 nous offre, de ce point de vue, une opportunité.

En 2010, en effet, nous célébrons le 50<sup>ème</sup> anniversaire des indépendances africaines. Le Président de la République a confié à M. Jacques TOUBON la responsabilité de l'Année de l'Afrique et le soin de faire des propositions pour honorer le lien entre la France et l'Afrique. En mai, ainsi que l'a annoncé M. Alain JOYANDET, secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie, le sommet franco-africain devrait se tenir à Paris tandis que le prochain sommet de la Francophonie aura lieu en 2010, à Montreux (Suisse). En mettant au premier plan le lien entre la France et l'Afrique à l'occasion du 10 mai 2010, et en faisant passer ce lien par la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion et Mayotte, sans oublier Haïti, pour mettre en évidence le long combat pour la reconnaissance de l'égale dignité et de la liberté de chaque être humain, nous aurons l'opportunité de faire du 10 mai une cérémonie d'envergure qui retrouve la portée universelle, européenne et internationale, visée par la loi du 21 mai 2001.

La dimension européenne de cette année du cinquantenaire des indépendances africaines est d'autant plus forte que le 25 février marquera le 125<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la conférence de Berlin de 1885, qui, à l'initiative de Bismarck, délimita les zones d'influence des Etats européens sur le continent Africain. Or la confirmation qui fut alors apportée à la condamnation de l'esclavage s'accompagnait d'une généralisation du régime colonial. La traite et l'esclavage correspondaient au premier âge de la colonisation ; leur abolition allait correspondre au deuxième âge, celui des empires coloniaux. Or ce découplage entre le cycle de la traite et de l'esclavage et l'apogée de la colonisation, souvent négligé, est facteur d'incompréhension. En effet, l'abolition de l'esclavage n'a pas signifié la fin de l'exploitation, ni la reconnaissance pleine et entière de la citoyenneté.

Notre objectif, vous le savez, est le dépassement des amertumes et de la colère par la construction d'un récit partagé et l'affirmation d'une responsabilité commune dans la lutte contre les formes actuelles d'asservissement. L'esclavage colonial ne doit pas constituer une source de ressentiments et de honte mais doit nous servir de leçon morale et éthique, de citoyenneté responsable. Un nouveau cap peut être franchi à l'occasion de l'année de l'Afrique.

Un important travail de mémoire et d'histoire est engagé sur le continent africain concernant les responsabilités passées et les héritages actuels de la traite et de l'esclavage. Invitée d'honneur au Festival des divinités noires au Togo en décembre 2009, j'ai pu constater les avancées réalisées à travers l'importance des colloques, la valorisation des lieux de mémoires, ainsi que la force des cérémonies de réconciliation entre Africains et descendants d'esclaves. Ainsi lors d'une cérémonie le 17 décembre 2009, le Roi traditionnel du Togo a prononcé un discours où il a reconnu la responsabilité des Africains dans la traite.

.../....

.../...

Au regard des manifestations qui vont marquer l'année 2010, nous vous proposons de faire du 10 mai prochain l'occasion d'une cérémonie, qui, en impliquant les populations et les régions d'Outre-mer, s'inscrive dans le cadre de l'approfondissement et du renouvellement de la relation entre la France et l'Afrique.

- Dans ce contexte, il nous semble que la cérémonie officielle du 10 mai 2010 devrait se tenir à Paris, au Jardin du Luxembourg, auprès du premier monument national consacré à la mémoire de la traite et de l'esclavage et devrait réunir des représentants de la France hexagonale, de l'outre-mer et de l'Afrique.
- Nous proposons également de solliciter le Sénat pour qu'une exposition sur cette histoire et sa place dans le récit national soit montée sur les grilles du jardin du Luxembourg. Ces expositions sont très populaires et ont également souvent une dimension éducative et civique. En tout état de cause, il est indispensable d'élaborer à partir de la statue « Le cri, l'écrit » de Fabrice Hyber située dans le jardin du Luxembourg tout un parcours culturel destiné au public afin de ne pas réduire l'événement à une simple cérémonie officielle
- En outre, nous proposons qu'une journée d'études intitulée « Musées et esclavage : un autre regard » soit organisé autour du 10 mai 2010 sur le rôle des musées d'histoire et des lieux de mémoire afin de croiser des expériences, des pratiques et des regards sur les manières d'offrir à un grand public, des outils de connaissance.

Cette journée d'études pourrait préfigurer un important colloque dans le cours de l'année 2010, placé sous le patronage du Chef de l'État et annoncer la réalisation d'une importante exposition mettant en valeur les œuvres et les objets liés à la traite et à l'esclavage dans les collections nationales, jamais mises en avant à ce jour. A l'occasion du 10 mai et de cette journée d'études, pourraient être invités par le gouvernement français les responsables du futur Musée de l'histoire et de la culture des Africain-Américains, qui va se construire à Washington, du Musée de Liverpool, de l'île de Gorée, du musée d'histoire de Ouidah (Bénin), du Festival des divinités noires au Togo . Seraient également conviés les directeurs du musée des Ducs de Bretagne et du musée d'Aquitaine qui ont ouverts des salles consacrées à cette histoire, les responsables de la future Maison de l'Histoire de France du projet de Mémorial de l'abolition à Nantes, de la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise ou du Mémorial Act de Guadeloupe ainsi que les Archives nationales et les centres de recherche.

Nous pourrions aussi inviter les responsables des routes de mémoire en Normandie, dans l'est de la France et aux Antilles.

Depuis une dizaine d'années, le projet d'un musée de l'esclavage à Paris a été lancé puis abandonné. Sur ce terrain, la France est en retrait par rapport au Royaume-Uni comme aux Etats-Unis. Il apparaît indispensable que la future « Maison d'Histoire de France » accorde la place qui leur revient à la traite, à l'esclavage et à la colonisation. Mais l'intérêt immédiat d'un colloque, dont nous serions honoré qu'il soit placé sous l'autorité du Président de la République, serait de favoriser la mise en réseau de l'ensemble des musée et des lieux de culture et d'histoire lié à la traite et à l'esclavage sur l'ensemble du territoire national, y compris outre-mer et de finaliser un travail d'inventaire des objets des musées de France relatifs à la traite négrière et de l'esclavage et de leur abolition commencé en 2006 à travers la réalisation d'un guide. Ainsi le « musée » de l'esclavage se trouverait inscrit sur tout le territoire de la France.

En souhaitant que nos propositions retiennent toute votre attention, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression mes sentiments respectueux.



Françoise Vergès